



# **Les Actes de la XXV<sup>e</sup> Conférence générale**

VISIOCONFERENCE

13 décembre 2023

Les travaux de la XXVème Conférence générale du CIRTEF se sont déroulés en visioconférence le 13 décembre 2023 sous la présidence de Monsieur Galip A. SOME, Directeur Général de la RTB (Radiodiffusion Télévision du Burkina Faso) et Président du CIRTEF.

Présents :

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| BELGIQUE-RTBF :      | Daniel BROUYERE     |
| BENIN- SRTB :        | Erick ABRAHAM       |
| BURKINA FASO- RTB :  | Atéridar Galip SOME |
| CAMEROUN-CRTV :      | Lona Julie CAROLE   |
| COTE D'IVOIRE- RTI : | Degny MAIXENT       |
| FRANCE-TV5 :         | Laurent CAGNA       |
| FRANCE-FMM/RFI :     | Jean-Marc BELCHI    |
| ILE MAURICE- MBC :   | Taluck BEEHARRY     |
| MAROC-SNRT :         | Mohamed ABDENNOUR   |
| NIGER-RTN :          | Mahamadou DJINGAREY |
| TOGO-Radio Lomé :    | Yao Agbessi MAWUENA |
| <br>                 |                     |
| CIRTEF :             | Daniel BROUYERE     |
|                      | Ali OUMAROU         |
|                      | Kerstin CLAEYS      |
|                      | Véronique GUILLAUME |
|                      | Lucia VERDONE       |

Observateur :

|       |              |
|-------|--------------|
| OIF : | Tidiane DIOH |
|-------|--------------|

Le quorum est atteint.

La séance est animée par le Président du CIRTEF, Monsieur Atéridar Galip SOME (RTB-BURKINA FASO) et l'Administrateur du CIRTEF, Monsieur Daniel BROUYERE (CIRTEF-RTBF-Belgique).

Le Président a assuré la modération des travaux de la session sur l'ensemble des vingt-deux (22) points inscrits à son ordre du jour.

Les convergences de vues entre le Président et les participants sur des questions majeures liées à la survie même de l'organisation ont abouti à des prises de décisions collégiales.

## **ORDRE DU JOUR**

---

- |     |   |            |
|-----|---|------------|
| 01/ | Adoption de l'ordre du jour   | CG/2023/01 |
| 02/ | Désignation du rapporteur général de la Conférence  | CG/2023/02 |
| 03/ | Adoption des Actes de la XXIVème Conférence générale  | CG/2023/03 |
| 04/ | Rapport du Président du CIRTEF et approbation   | CG/2023/04 |
| 05/ | Rapport d'activités de M. Daniel BROUYERE, Administrateur et approbation  | CG/2023/05 |
| 06/ | Étude et approbation des propositions du Bureau   | CG/2023/06 |
| 07/ | Présentation et adoption des nouvelles perspectives en vue d'assurer au CIRTEF un financement suffisant pour remplir les objectifs décrits dans les Statuts | CG/2023/07 |
| 08/ | Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions  | CG/2023/08 |
| 09/ | Présentation et adoption de l'arrêt des comptes annuels au 31.12.2021 Et au 31.12.2022  | CG/2023/09 |
| 10/ | Présentation et adoption de l'exécution des budgets Exercices 2021 et 2022  | CG/2023/10 |
| 11/ | Examen et approbation des rapports du Vérificateur aux comptes Exercices comptables 2021 et 2022  | CG/2023/11 |
| 12/ | Décharges des Administrateurs et du Vérificateur aux comptes  | CG/2023/12 |
| 13/ | Approbation des cotisations pour les années 2023 et 2024  | CG/2023/13 |
| 14/ | Présentation et adoption du projet de budget de 2023 et 2024  | CG/2023/14 |
| 15/ | Présentation de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2023   | CG/2023/15 |
| 16/ | Projet de mise à jour des statuts du CIRTEF ainsi que de ses annexes (Règlement d'ordre d'intérieur)  | CG/2023/16 |

|     |   |            |
|-----|---|------------|
| 17/ | Approbation des nouveaux Statuts coordonnés et renvoi des textes pour adoption au niveau du Moniteur belge        | CG/2023/17 |
| 18/ | Désignation de M. Daniel BROUYÈRE, Administrateur, en qualité de Secrétaire général par intérim à titre gratuit   | CG/2023/18 |
| 19/ | Reconduction du mandat du Vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal suivant (2023 et 2024) à titre gratuit | CG/2023/19 |
| 20/ | Approbation des décisions de la Conférence générale   | CG/2023/20 |
| 21/ | Divers  | CG/2023/21 |
| 22/ | Date et lieu de la XXVIème Conférence générale  | CG/2023/22 |

#### **1) Adoption du projet d'ordre du jour** CG/2021/01

L'ordre du jour comprenant 22 points a été adopté.

#### **2) Désignation du rapporteur général de la Conférence** CG/2021/02

Sont désignés comme rapporteurs :  
 Monsieur Mohammed ABDENOUR (SNRT-Maroc)  
 Madame Kerstin CLAEYS (CIRTEF-RTBF)

#### **3) Adoption des Actes de la XXIVème Conférence générale** CG/2021/03

Les Actes de la XXIVème Conférence générale (2021) sont adoptés à l'unanimité des membres participants.

#### **4) Rapport du Président du CIRTEF et approbation** CG/2021/04

Le Président du CIRTEF, Monsieur Atéridar Galip SOME (RTB- Burkina Faso), ayant pris ses fonctions il y a peu, il s'est posé un problème de compréhension de son cahier des charges pour cette réunion.

Le Président n'avait pas perçu qu'il lui revenait de rédiger le rapport.

Or, les Actes de la Conférence générale et les nouveaux Statuts du CIRTEF doivent être transmis au législateur belge.

Il a donc été convenu que le Président rédige son rapport ultérieurement avec l'aide des membres du siège du CIRTEF et que ce rapport soit joint aux Actes.

La présentation de ce rapport est faite par Monsieur Daniel BROUYERE, Administrateur du CIRTEF et Monsieur Ali OUMAROU, Directeur « Afrique ».

On y insiste d'abord sur la nécessité absolue de relancer les activités du CIRTEF qui est dans un véritable tournant de son existence.

En effet, depuis 2019 et suite au retrait d'un certain nombre de membres du Nord (France Télévisions, Radio- Télévision Suisse, Radio Canada et Télé Québec), la gestion extrêmement économique a permis de garder la structure et a prouvé que l'association est en mesure de produire, de répondre à des appels à projets et de conduire des initiatives pour peu que les membres en soient convaincus et s'y investissent. Néanmoins, le CIRTEF doit maintenant se « réinventer » pour être pérenne et en phase avec son temps.

Les activités « traditionnelles » du CIRTEF (dont celles des CRPF : Centres Régionaux de Production et de Formation) existent toujours mais sont de plus en plus réduites (coproductions-post-productions-archivage-travaux de commande par l'organisme « hôte » ...etc....).

Les échanges de programmes ne se pratiquent plus beaucoup notamment en raison du fait que les organismes membres font actuellement de la production extrêmement locale ou régionale et ne travaillent plus beaucoup sur des productions susceptibles d'intéresser « l'international », ce qui se comprend au vu des coûts de production et du paysage audio-visuel mondial très « changeant ». Les organismes diffusent donc, à présent, des programmes coproduits ou achetés, ce qui pose de gros problèmes de cession de droits des œuvres dans le cadre d'un marché des échanges propre au CIRTEF.

Début 2022, un questionnaire a été envoyé à chacun des membres pour :

- s'assurer de la pertinence du CIRTEF,
- confirmer la volonté de l'organisme membre d'adhérer à l'association et respecter ses engagements,
- préciser leurs attentes,
- récolter les propositions de modification du fonctionnement ou de la structure de l'association.

Seules neuf (9) réponses ont été reçues. Sur la base de ces réponses, il a été proposé la création d'un groupe de travail qui se réunirait toutes les deux semaines pour déterminer la stratégie du CIRTEF pendant les trois prochaines années.

Ce groupe de travail appelé *comité stratégique* a été mis sur pied dès janvier 2022 et a eu pour mission de confirmer / déterminer les valeurs du CIRTEF, déterminer les axes d'actions prioritaires, évaluer les moyens nécessaires pour mener la politique définie. Le Comité a produit un rapport au bureau tous les deux mois et une conférence générale extraordinaire conclusive appelée **session d'information** s'est tenue le 22 juin 2022.

Le comité stratégique a proposé de travailler, par petits groupes, sur les axes suivants :

#### **Groupe 1 : Création d'un réseau de formateurs**

Il s'agissait d'identifier, dans chaque organisme membre, des formateurs de haut niveau dans le domaine des techniques de l'audiovisuel pour constituer une sorte d'annuaire d'experts pouvant répondre aux besoins de formation exprimés ponctuellement par nos membres. Pour diverses raisons, la réflexion n'a pas abouti à des résultats concrets.

**Groupe 2 : Accompagnement de formations en prévision des Jeux de la Francophonie 2022 (reportés en 2023)**

Il s'agissait là de faire suite à un besoin exprimé par la RTNC du Congo qui s'était vu confier la couverture médiatique des 9èmes Jeux de la Francophonie qui se sont déroulés en août 2023 à Kinshasa en RDC.

Malheureusement, la couverture de l'événement a été confiée à des opérateurs français pilotés par TV5 et la RTNC a été mise sur la touche.

**Groupe 3 : Perspectives de partenariat avec le Marché des Arts et Spectacles d'Abidjan (MASA)**

Ce projet de partenariat est né de la proposition du groupe de travail, notamment le sous-comité axe 3, qui s'est chargé d'identifier les grands évènements se déroulant sur le sol africain et qui souffrent d'une visibilité moindre en Afrique et ailleurs par insuffisance dans la couverture médiatique.

Joignant l'acte aux réflexions, le directeur Afrique et l'administrateur du CIRTEF se sont rendus à Abidjan en mai 2022 pour rencontrer les autorités de tutelle du MASA, les responsables de l'événement et de la RTI.

Il s'agissait donc de mettre en œuvre un projet de partenariat entre la RTI, le MASA (marché des arts du spectacle d'Abidjan) et le CIRTEF pour assurer, dans un premier temps, une meilleure promotion d'un évènement culturel important qui, pour le moment, souffre d'un manque de visibilité internationale.

Le MASA est un marché mais aussi un festival qui réunit de très nombreuses troupes des arts du spectacle, troupes venant de toute la francophonie et même d'ailleurs.

Dans un deuxième temps, un projet pilote (expérimental) ambitieux est envisagé : la mise en œuvre d'une plateforme broadcast permettant de recueillir les images et les sons produits autour du MASA et de les redistribuer vers tous les organismes membres du CIRTEF qui pourraient alors les diffuser sur leurs antennes.

Le CIRTEF a donc pris contact avec des partenaires potentiels belges spécialisés dans le développement des industries Culturelles créatives, rompus dans l'événementiel et intéressés par le MASA ainsi qu'avec d'autres entreprises belges et françaises spécialisées en audio-visuel, en informatique et en matière d'archivage.

Ces partenaires belges spécialisés dans le développement des industries Culturelles Créatives regroupés dans un Cluster dénommé TWIST pour Technologies Wallonnes de l'image, le son et du texte ont la charge, dans ce partenariat, de développer des activités autour de ce projet.

Il a été décidé que serait mis à disposition un MÉDIA HUB qui servirait de plateforme de contenus libres de droits produits par la RTI et d'autres organismes membres du CIRTEF. Cette philosophie de travail matérialiserait ainsi la mutualisation des moyens entre ses organismes membres maintes fois prônée par le CIRTEF.

Les discussions dans le cadre de ce partenariat tripartite sont aujourd'hui bien avancées, la nomination du nouveau Directeur Général du MASA a permis de répondre à certaines préoccupations et interrogations, Cluster TWIST a mobilisé les entreprises belges membres pour réfléchir et proposer des activités connexes à l'événement avec la possibilité de disposer d'une rédaction dédiée qui produirait des contenus quotidiens pour informer via le linéaire et le non linéaire.

Il s'agirait d'images et de sons d'actualité. Cela ne concerne pas les captations faites dans le cadre du MASA par des entreprises sous contrat avec certains artistes.

A la date d'aujourd'hui, un projet de Convention est presque abouti, convention qui précisera les cahiers des charges des parties contractantes et intégrera toutes les activités qui rentrent dans le cadre de ce partenariat et tournent autour de l'actualité MASA.

Cette convention sera :

- Soit quadripartite : TWIST - Le MASA – Le CIRTEF – La RTI
  - Soit tripartite : Le MASA – Le CIRTEF – La RTI
- TWIST et le CIRTEF signant ensemble une autre convention

Les modalités conventionnelles sont en discussion.

Dans cette convention, ce qui sera privilégié, même si cela a un coût plus important, c'est la mise en place d'une REDACTION INTERNATIONALE avec une ligne éditoriale neutre, rédaction composée des représentants de certains organismes membres du CIRTEF accompagnés par la RTI, plutôt que la reprise du « Journal du MASA » produit par la RTI où la ligne éditoriale est beaucoup plus ciblée et locale.

Cet outil pourra être, soit réemployé au coup par coup lors d'autres évènements culturels importants (comme le FESPACO en 2025 au Burkina Faso) ou utilisé de manière plus pérenne dans un des CRPF du CIRTEF.

Il est évident qu'un tel projet demande un investissement financier conséquent, même si dans cette forme précise les coûts ont été minimisés et pour cause. Il est aujourd'hui aisé de constater que le CIRTEF traverse une situation financière des plus critiques, due à un sous-financement chronique du fait de la suppression des Fonds Publicités et Partenaires par les hauts fonctionnaires de TV5Monde depuis 2018. Aujourd'hui, la seule ressource dont dispose le CIRTEF pour mener ses activités se limite aux cotisations des membres qui sont loin de suffire pour financer l'objet social et permettre à notre Association de satisfaire aux multiples besoins de ses membres.

C'est pourquoi, pour faire aboutir ce projet MASA 2024, le CIRTEF nourrit l'espoir d'un soutien financier de la part de l'OIF et de Wallonie Bruxelles Internationale (WBI) à qui une requête a été formulée tout récemment.

#### **Le projet de partenariat CIRTEF/FESPACO**

Le FESPACO est l'un des évènements les plus importants se déroulant sur le sol africain qui malheureusement, comme le MASA, souffre d'un manque de visibilité sur les médias de service public membres du CIRTEF. Pour étayer ce propos, le directeur Afrique a profité de la dernière édition tenue en février-mars 2023 pour évaluer la médiatisation de l'événement par nos membres du Sud et du Nord.

Selon le rapport produit, suite à cette évaluation, seuls les médias burkinabés ont pu diffuser dans leur ensemble (publics et privés) les manifestations tenues dans le cadre du FESPACO de manière satisfaisante pour le public. La RTI (Côte d'Ivoire) en partenariat avec la RTB (Burkina Faso) a pu disposer de plusieurs contenus produits au cours de l'événement pour la diffusion sur ses chaines, une

position meilleure à celle de la RTS (Sénégal) qui a disposé d'une équipe réduite sur place pour la couverture, qu'on peut qualifier de partielle, des manifestations.

Les autres chaines africaines membres du CIRTEF ont été totalement absentes. Pire, certaines n'ont même pas pu avoir accès aux cérémonies d'ouverture et de clôture du FESPACO, manifestations phares d'un événement pourtant unique en son genre en Afrique.

C'est donc pour corriger cette lacune et encourager la mutualisation des moyens dans le réseau CIRTEF que le directeur Afrique a profité de la tenue du FESPACO pour rencontrer le délégué Général de cette institution et exposer à ce dernier le projet de partenariat pour la prochaine édition qui se tiendra en 2025.

Ainsi, l'expérience du partenariat avec le MASA qui se déroulera du 13 au 20 avril 2024 permettra de développer un autre partenariat avec le FESPACO, d'en corriger les insuffisances constatées au cours de la tenue du MASA et de se projeter dans l'avenir pour améliorer la visibilité de ce genre d'évènements.

#### **Groupe 4 : Réfléchir sur l'ouverture du CIRTEF aux organes de l'audiovisuel privé**

Cette proposition se justifiait par le fait que le clivage public privé longtemps évoqué est aujourd'hui en train de disparaître et que le CIRTEF a, au cours des précédents SEFOR, à plusieurs reprises encouragé un partenariat public privé au sein de ses membres. De plus, l'ouverture aux privés permettrait non seulement au CIRTEF d'élargir son réseau par le nombre de ses membres, d'en accroître ses ressources, mais également développer les contenus et redynamiser les activités de formation au niveau des Centres Régionaux.

Si l'intention reste toujours d'actualité, la réflexion, elle, n'a pas beaucoup avancé à ce stade.

#### **ON DIRAIT LE SUD**

En 2021-2022, le CIRTEF a initié, avec l'aide de ses partenaires l'OIF et L'UNESCO, une série de formations sous l'intitulé « ON DIRAIT LE SUD ». Ces formations, adressées à 46 réalisateurs et journalistes du Sud issus des organismes membres du CIRTEF, avaient pour but l'apprentissage ou le perfectionnement dans les domaines de l'écriture, de la réalisation et de la postproduction de productions documentaires pour le linéaire et le non-linéaire et ce, avec des moyens techniques légers dont le smartphone.

Ces formations ont pu être réalisées grâce à un financement de l'UNESCO d'un montant de 35.000 dollars US et un financement de 10.000 euros accordé par l'OIF.

A l'issue de ces formations, un certain nombre de journalistes-réalisateurs ont mis en pratique les enseignements qu'ils avaient reçus et tentés de réaliser des documentaires sur les 17 OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE proposés par l'ONU.

Le CIRTEF a offert aussi à tous les organismes qui participaient un KIT « SMARTPHONE » neuf (smartphone-trépieds-micros-câblage...etc...) pour permettre aux réalisateurs de tourner et de monter leurs productions avec des moyens légers.

L'écriture, les repérages, les tournages et la postproduction de ces documentaires ont été accompagnés et encadrés par le CIRTEF et ses CRPF.

La plupart des documentaires ont rencontré bon nombre d'obstacles en cours de réalisation. Parmi ces écueils, dont tous sont en contravention avec les engagements conventionnels pris par les directions des organismes :

- des retards divers pour causes diverses (manque de moyens et d'équipes techniques mis à disposition des réalisateurs par les organismes, manque d'aide financière aux réalisateurs par leurs organismes pour les repérages, les tournages et la postproduction, disparition ou rétention inexplicable des KITS « SMARTPHONE », manque de suivi et de réactivité de la part des directions des organismes en relation avec le siège du CIRTEF, instabilité politique de certains pays, etc...).
- l'affectation des personnes inscrites à la formation à d'autres tâches par leurs Directions.
- Une certaine censure en matière de contenu éditorial exercée par l'une ou l'autre Direction d'un organisme.

Aujourd'hui six (6) documentaires sont finalisés et sont mis à la disposition de nos organismes qui en formuleront la demande.

Il s'agit de :

**Titre : L'OR DE LA PALME**

Comment sortir de la pauvreté et de la délinquance au Cameroun

Réalisateur : Cyriaque NDI MBALLA

Organisme : CIRTEF - CRPF YAOUNDE

Pays : CAMEROUN

---

**Titre : DE BETON OU D'ARGILE**

Un retour aux sources dans la construction au Sénégal

Réalisatrice : Khady POUYE

Organisme : Radiodiffusion Télévision du Sénégal - RTS

Pays : SENEGAL

---

**Titre : LA LANGUE DE MA MERE**

Réalisateur : Redouane HARBAL

Organisme : Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (Maroc) - SNRT

Pays : MAROC

---

**Titre : LA ROSE JAILLIT DU FUMIER**

Réalisatrice : Ariane Cécile MBOCK

Organisme : Cameroun Radio Télévision - CRTV

Pays : CAMEROUN

---

**Titre : PORTE DE SORTIE**

Une sortie de la pauvreté grâce au micro-crédit

Réalisateur : Adonis Morel BOHOUN

Organisme : Office de Radiodiffusion Télévision du Bénin – ORTB

Pays : BENIN

---

**Titre : UN PASSEPORT POUR LA VIE**

L'assurance-maladie au Bénin : entre espoir et réalité

Réalisatrice : Marie-Léa YEMADJRO

Organisme : Office de Radiodiffusion Télévision du Bénin - ORTB

Pays : BENIN

---

D'autres documentaires sont à divers stades d'écriture, de réalisation et de post-production et, c'est fort dommage, ont peu de chances d'aboutir pour les raisons évoquées ci-dessus :

- SNRT (Maroc) : 2 documentaires presque aboutis et diffusables « en l'état » même s'ils ne correspondent pas, pour le moment, aux standards techniques internationaux
- MBC (Île Maurice) : 2 documentaires au stade des compléments de tournage ou de la postproduction
- RTI (Côte d'Ivoire) : 4 documentaires au stade des compléments de tournage ou de la postproduction
- Radio Lomé (Togo) : 4 documentaires au stade des compléments de tournage ou de la postproduction
- RTB (Burkina Faso) : 5 documentaires au stade des compléments de tournage ou de la postproduction
- RTS (Sénégal) : 2 documentaires au stade des compléments de tournage ou de la postproduction
- SRTB (Bénin) : 1 documentaire au stade des compléments de tournage et/ou de la postproduction
- ORTM (Madagascar) : 2 documentaires au stade de l'écriture et du tournage
- RTN (Niger) : 2 documentaires au stade de l'écriture
- CRPF CIRTEF : 2 documentaires au stade de l'écriture et du tournage, 1 documentaire au stade des compléments de tournage ou de la postproduction

Six documentaires aboutis, c'est évidemment peu mais il faut souligner que le but premier de l'opération était bien LA FORMATION et non la production.

Il est à noter que les 6 documentaires qui ont abouti sont d'excellentes factures et correspondent aux standards techniques et de contenus internationaux.

La conclusion de l'opération, conçue et encadrée par Kerstin CLAEYS (CIRTEF-RTBF) et les collaborateurs du CIRTEF est que les réalisateurs qui ont participé et sont arrivés au bout de la démarche, ont vraiment compris maintenant la différence entre reportage et documentaire, sont capables d'avoir un vrai point de vue de réalisateur dans leurs créations, sont capables de concevoir un projet de documentaire pour le linéaire et le non linéaire et de le mettre en œuvre avec des moyens légers.

Des tutoriels de formation ont été réalisés et mis à la disposition des participants et des organismes membres.

Les six documentaires réalisés sont à la disposition gratuitement des organismes membres du CIRTEF et libres de Droits.

## **LES FORMATIONS**

Début 2022, le CIRTEF avait soumis aux membres un questionnaire pour exprimer leurs besoins en formation sur les thématiques suivantes aujourd’hui en mode dans l’audiovisuel :

- Formation en management d’équipe ;
- Formation en production et direction de production pour le linéaire et le non linéaire (conception d’un budget, construction d’une équipe et d’un planning, recherches de partenaires financiers, recherche de diffuseurs, etc...) ;
- Formation en réalisation pour le linéaire et le non linéaire (conception et écriture d’un projet, mise en œuvre d’un projet de documentaire reportage programme de flux... : la préparation, le tournage ou enregistrement, post-production du projet, diffusion du projet) ;
- Formation en gestion de l’information et journalisme (Fact-checking, déontologie journalistique, protection des journalistes, réalisations d’interviews/de débats..., gestion de crise dans le domaine de l’information, etc...) ;
- Formations aux technologies et outils numériques (ex : emploi du smartphone pour la production, création de plateformes, valorisation de la « marque » et présence sur les réseaux sociaux, utilisation des outils comme la 3D et/ou réalité augmentée et/ou deepfake ;
- Autres...

Déjà, en novembre-décembre 2022 sur un financement de l’OIF pour un montant de 10.000 euros, le CIRTEF a pu organiser une formation à Yaoundé, au bénéfice de la CRTV et qui a concerné une quinzaine de techniciens et réalisateurs sur les Technologies et Outils Numériques (Emploi du smartphone pour la production, création de contenus pour les plateformes numériques).

Puis, faisant suite au questionnaire, le CIRTEF a constaté que la majorité de ses organismes membres du Sud possédaient un site WEB à côté de leurs rédactions traditionnelles dédiées à l’information linéaire, site qui publie des informations en ligne. Ces sites, bien qu’étant des initiatives louables et utiles, n’étaient, jusqu’à présent, ni vraiment animés correctement ni vraiment fournis en contenus adéquats pour le non linéaire.

C’est pourquoi, le CIRTEF, avec l’aide de son directeur Afrique, Ali Oumarou et de Roger ROBERTS (retraité de la RTBF et collaborateur de très longue date du CIRTEF), a décidé de proposer des modules de formation « en ligne » sur la thématique de la-numérisation et de la structuration des données, la base des systèmes d’informations.

A ce jour, un module expérimental de 4 formations a été testé en mai-juin 2023 et une session complète de formations (5 modules) a été dispensée aux représentants d’une dizaine d’organismes du Sud en septembre- octobre 2023. Une deuxième session de formations pour d’autres organismes, qui n’auraient pas pu participer à la première, aurait dû être mise en œuvre dans le courant du premier trimestre 2024.

### **Ces 5 modules portent sur :**

1. Une introduction générale à la problématique de la numérisation,
2. De la Donnée à la connaissance,
3. Du Pixel à l’Image,
4. Le Son, c’est l’émotion,
5. Les langages de l’Internet.

La première salve de formations a permis d'évaluer les contenus, de les réadapter et les recadrer pour la deuxième salve de formations au bénéfice des premiers participants auxquels se sont joints des réalisateurs et techniciens des organismes.

A l'issue de ces formations, les participants doivent être à même de comprendre ce qu'est le « langage » Internet construit sur la base de la donnée, afin de concevoir des contenus destinés à l'information réalisés pour le linéaire et le non linéaire.

Ces formations sont le prolongement de ce qui avait été amorcé avec les formations « On dirait le Sud » mais pour le moment n'ont pas encore abouti à de la production.

**Le rapport de l'Administrateur provisoire a été adopté.**

## **6) Etude et approbation des propositions du Bureau**

**CG/2021/06**

L'Administrateur M. Daniel BROUYÈRE se chargera de :

- Déposer les comptes annuels 2021 et 2022

C'est une obligation légale.

- Faire le nécessaire pour le registre UBO

Le registre UBO est une disposition qui a été mise en place par la Commission Européenne dans le but de lutter contre le blanchiment d'argent et qui oblige tous les organismes (ASBL, AISBL, SRL, entreprises, etc...) à déclarer les ayants droit et les personnes responsables des organes de gestion des associations ou entreprises (donc pour le CIRTEF : les membres du Bureau et de la Conférence générale). C'est la raison pour laquelle le CIRTEF demande à tous les responsables (Directeurs, Administrateurs, etc...) de ses organismes membres de fournir une copie de leur carte d'identité qui sera jointe à ce registre. C'est OBLIGATOIRE. Il est à noter que les Banques en Europe ont adopté le même type de dispositif.

- Clôturer les comptes 2023 pour fin février

Cela a été demandé au service comptabilité du siège du CIRTEF.

- Explorer les voies et moyens d'un financement adéquat de l'Association

C'est ce que les collaborateurs du CIRTEF font avec détermination chaque jour. Néanmoins, les cotisations restent un élément principal pour permettre le redéploiement du CIRTEF. C'est pourquoi, il est attendu que les organismes membres du CIRTEF continuent à le soutenir par ce biais mais aussi continuent à demander des services au CIRTEF pour répondre mieux à leurs besoins spécifiques.

- Convoquer une Conférence générale extraordinaire qui se tiendra couramment mars 2024 ayant pour objet la SITUATION DES CENTRES DU CIRTEF ET LES DECISIONS A PRENDRE.

**Les propositions du Bureau ont été adoptées.**

## **7) Présentation et adoption des nouvelles perspectives en vue d'assurer au CIRTEF un financement suffisant pour remplir les objectifs décrits dans les Statuts**

**CG/2021/07**

Le CIRTEF dispose de trois (3) Centres Régionaux de production et de formation : Cotonou (Bénin-1995), Yaoundé (Cameroun-1998) et Niamey (Niger-2002).

Pour comprendre la situation actuelle dans laquelle se trouvent tous les CRPF du CIRTEF, voici d'abord un résumé de leurs activités en 2022-2023.

### **Activités du CRPF Cotonou**

#### **DOSSIER DELOGEMENT ET RELOGEMENT DU CENTRE DE COTONOU**

Janvier 2022, le CRPF Cotonou a reçu un courrier du ministère de l'Économie et des Finances, nous signifiant la rupture de bail du logement mis à notre disposition. Après des mois de prospections, un nouvel immeuble de deux niveaux a été enfin mis à notre disposition à KOUHOUNOU, non loin du stade de l'amitié de Cotonou et a été investi en janvier-février 2023 pour être opérationnel dans le premier trimestre 2023.

#### **Activités : POST-PRODUCTION DE LA SERIE « ON DIRAIT LE SUD »**

A la date d'aujourd'hui :

- Quatre (4) films ont été prémontés, post-produits au CIRTEF Cotonou et livrés :

- 1- ***PORTE DE SORTIE*** (ORTB – Bénin)
- 2- ***UN PASSEPORT POUR LA VIE*** (ORTB – Bénin)
- 3- ***DE BETON OU D'ARGILE*** (RTS – Sénégal)
- 4- ***LA LANGUE DE MA MERE*** de Redouane HARBAL (SNRT – Maroc)

- En post-production mais sans certitude d'aboutissement

1. ***LA MAGIE DU SOLEIL*** de Abdallah TAOUTI (SNRT – Maroc)
2. ***LE SOLEIL ECLAIRE LA NUIT*** de Mathias N'Lipibê GBEGBENI (Radio Lomé - Togo)
3. ***SEUL CONTRE TOUS*** de Egome AMAH (Radio Lomé - Togo)
4. ***LA FORET DE YAYA*** de Rachel KPIZING (Radio Lomé - Togo)
5. ***LES DEVISES DU « SOLAIRE »*** de Dem MATCHI (Radio Lomé - Togo)
6. ***LES COTES EN SURSIS*** de Anselme AWANNOU du CIRTEF Cotonou Bénin

#### **PRODUCTIONS PROPRES DU CENTRE**

Les tournages déjà exécutés, des portraits d'Artistes sont en attente de montage, il s'agit de :

- \* Dominique ZINKPE : Artiste Engagé - 26 minutes
- \* La Sœur Henriette GOUSSIKINDE : Une Triple vocation - 26 minutes
- \* Maestro FADAERO - 26 minutes
- \* Les danses de rêve du roi Toffa 1<sup>er</sup> - 26 minutes

#### **OCCUPATION DU CENTRE PAR L'ORTB**

Au début du mois d'avril 2023, l'Office de Radiodiffusion et Télévision du Bénin (ORTB), a sollicité un de nos bancs pour le montage de 44 films tournés avec deux caméras. Cette production a rapporté au centre 4 656 000 francs CFA payés par chèque.

En octobre 2023, le centre est à nouveau sollicité pour la post-production de la même série LA CASE DE LA GEOMANCIE. Saison 03 qui comporte 21 épisodes de durées variables entre 20 à 26 minutes et la saison 04, avec 23 épisodes.

#### **PARTENARIAT AVEC LE PRIVE**

L'Association MEWIHONTO, une structure à but non lucratif, que le centre a eu à accompagner gratuitement dans le passé, nous a sollicité à nouveau, pour post produire son émission MON PATRIMOINE MA RICHESSE, diffusée sur l'ORTB depuis 10 ans. Un partenariat a été établi entre le CIRTEF et MEWIHONTO, pour les post-productions. Le montant forfaitaire facturé par émission est de 350.000 CFA.

#### **COPIE DES FILMS CULTUELS A JOËL HOUNDOLO DG TV HEMICYCLE DE L'ASSEMBLE NATIONALE**

Au début de l'année 2023, le centre a remis des programmes culturels produits par le CIRTEF, à Joël HOUNDOLO, ex-directeur Général de l'ORTB et actuellement Directeur Général de la TV HEMICYCLE, pour diffusion.

### **Activités du CRPF Yaoundé**

#### **Production et postproduction**

- « L'Or de Palme » de Cyriaque Ndi Mballa, CRPF. Série « On dirait le Sud »
- « La Rose jaillie du fumier » de Arianne Mbock, CRTV. Série « On dirait le Sud »
- « Odontol » de Séverin Alega Mbélé, CRTV. Série « On dirait le Sud » en finition (attente d'images complémentaires).
- Serge Pouth Série « On dirait le Sud » CRTV : en attente d'images complémentaires.
- « Danses Patrimoniales » CRPF Yaoundé : Hors-Série en finition.

#### **Formation**

- Encadrement au montage virtuel des Stagiaires CRTV.
- Participation de Hubert Atangana aux Formations en réalisation pour linéaire et non linéaire.

#### **Coopération**

- Sur Invitation du Premier ministre Chef du gouvernement du Cameroun, Contribution du Centre Régional aux travaux de réflexion pour l'éradication des « Discours de haine » sur les réseaux sociaux.
- Sur Invitation de l'École Supérieure des Sciences et Techniques de l'information et de la Communication- ESSTIC, Conception et Contribution à la Création d'un Studio TV-Ecole.
- Sur Invitation du Président de l'URTI Directeur général de la CRTV, participation du Centre Régional aux travaux de l'assemblée Générale de l'URTI.
- Sur Invitation du Président du Conseil National de la communication du Cameroun, Contribution du Centre Régional au Forum sur la problématique de la régulation des réseaux sociaux : les modalités d'une collaboration entre les régulateurs africains des médias et les plateformes numériques.

### **Activités du CRPF Niamey**

Les années 2022 et 2023 ont été marquées par la poursuite de la production de la série « On Dirait le Sud ». Le Centre de Niamey y participe avec Samri Ibrahim, réalisateur au CRPF Niamey. Documentaire non concrétisé par un PAD. Le Centre de Niamey a eu, également, la responsabilité du suivi des projets des réalisateurs de la même série, à savoir ceux du Burkina Faso (au nombre de quatre) et de la Côte d'Ivoire (au nombre de deux). Non concrétisés par un PAD à ce stade.

En plus de cette activité, le Centre de Niamey s'est intéressé aux producteurs privés nigériens afin de débusquer des projets dont les contenus pouvaient intéresser le CIRTEF. C'est ainsi qu'un projet de documentaire sur le HIP HOP nigérien initié par MAGIC ART, une maison de production privée, a attiré l'attention de l'équipe du Centre. Projet en cours.

L'équipe du Centre a également entamé des réflexions pour la production de capsules d'environ 3 minutes maximum afin d'alimenter les pages FACEBOOK, INSTAGRAM et TWITER du CIRTEF. Ceci rentre dans le cadre de la redynamisation du CIRTEF avec une nouvelle stratégie de communication en utilisant pleinement les réseaux sociaux.

Dans la même lancée, le Centre produira un jingle avec le logo du CIRTEF qui sera accompagné de texte et une musique libre de droits à mettre à la disposition des organismes membres pour diffusion en prime time sur leurs chaines.

## DE LA SITUATION ET DE L'AVENIR DES CENTRES DU CIRTEF

Ces Centres, à vocation internationale, ont été dotés à leur création du matériel de pointe du moment pour permettre à la production africaine de se réaliser en Afrique. Ils ont été créés avec l'appui de l'OIF, de la télévision Suisse Romande (TSR), de l'UNESCO, de la Communauté française de Belgique et de la coopération française.

Aujourd'hui, ces Centres qui ont fait la fierté du CIRTEF et de ses membres, des journalistes et technico artistiques qu'ils ont accueillis dans le cadre des formations et des postproductions, sont en passe d'être obsolètes et ont fortement besoin au moins d'une modernisation des équipements et au plus d'une réorientation de leur mission afin de retrouver leur performance reconnue par tous.

Dans l'état actuel des choses, les CRPF du CIRTEF coûtent trop cher (salaires-charges, etc...) par rapport aux « services » qu'ils sont en mesure de fournir aux organismes membres du CIRTEF.

La position de TV5 en 2016 (à ce moment, TV5 a décidé de « couper les vivres » aux CIRTEF et de supprimer son apport dans le FONDS PUBLICITE et dans le FONDS PARTENAIRE) était tout, sauf constructive mais néanmoins exacte. TV5 s'est servi de l'inactivité relative des Centres et de leurs difficultés à travailler dans des normes techniques internationales et dans une qualité performante de contenus pour supprimer les FONDS.

La question se pose donc actuellement : Que fait-on de ces Centres qui coûtent au CIRTEF un peu moins de 120.000 euros par an ?

L'État du Niger a pris en charge les frais liés au CRPF Niamey pendant un an mais cela ne s'est pas reproduit par la suite.

Il faut donc, pour pouvoir maintenir les Centres en activité, les moderniser et les réaffecter à d'autres tâches qu'uniquement la production et la formation.

Cette modernisation qui requiert des moyens financiers conséquents reste incontournable si nous voulons maintenir nos médias publics membres du CIRTEF (auxquels sont destinés ces Centres) en phase avec l'évolution de l'audiovisuel et répondre aux défis du moment.

### Niger :

Pour le moment, aucune avancée n'a encore été faite à propos du devenir du CRPF Niamey. Néanmoins le secrétaire général de la RTN certifie que le problème est pris très au sérieux et que la direction de la RTN compte aider à consolider les acquis du CRPF Niamey et intercéder auprès de leur ministre de tutelle (Ministère de la communication) pour essayer, conjointement avec Monsieur Ali OUMAROU, de remettre le CRPF Niamey en selle.

### Cameroun :

C'est dans ce cadre aussi que des réflexions ont été menées pour la redynamisation du CRPF de Yaoundé au Cameroun. Après différentes rencontres en 2023 entre Mr Daniel BROUYERE et le Conseil d'Administration de la CRTV, le Directeur général de la CRTV Monsieur Charles NDONGO et Monsieur Emmanuel MBEDE, un projet se met en place pour la relance du Centre :

Dans un premier temps, la CRTV prendrait à sa charge tous les frais liés au personnel du Centre (2 personnes) dans son propre effectif et, en échange, le CIRTEF réinvestirait dans le Centre en matériel de postproduction de haute définition moderne (devis demandé approximativement 15.000 euros) et rafraîchirait le bâtiment (devis demandé : approximativement 25.000 euros)

Dans un deuxième temps, on installerait une CELLULE GRAPHIQUE (entité de graphisme, d'infographie et d'animation) dont le coût s'élèverait à approximativement 5.000 euros.

A noter aussi que l'URTI (partenaire historique du CIRTEF) a tenu au Cameroun un colloque où le CIRTEF était impliqué.

Pour la réussite de ce projet et compte tenu du coût important de l'investissement (qui va de la rénovation du bâtiment du Centre au renouvellement des équipements), une convention tripartite est en cours de rédaction entre le CIRTEF, l'URTI et la CRTV. Cette Convention de partenariat, qui partage les charges entre les parties prenantes du projet, détermine également une nouvelle gestion administrative de ce « Nouveau Centre ».

Pour l'unité d'infographie, de graphisme et d'animation, des contacts ont été pris avec le studio **DreamWall** de Charleroi (Belgique), doté d'une expérience internationale avérée dans le domaine et dont l'implication dans ce projet est destinée à créer une valeur ajoutée au Centre.

Ce « nouveau centre », qui constituera un projet pilote pour le CIRTEF, présentera une nouvelle forme de gestion assurée par un responsable administratif, lui-même chapeauté par un comité de direction regroupant les représentants du CIRTEF, le directeur Afrique et l'administrateur, ainsi que des représentants de la CRTV qui est très impliquée financièrement dans ce développement.

L'ambition est de réaliser depuis ce centre, des projets hautement qualitatifs au service des membres moyennant un tarif préférentiel mais aussi au service de tout acteur audiovisuel selon une tarification basée sur les prix du marché et/ou l'intérêt de la production.

Le dossier devrait aboutir pour juin 2024. Un Bureau de direction et une Conférence générale extraordinaire devraient être tenus à ce sujet dans le courant du premier trimestre 2024 pour accompagner et valider le projet pour le CRPF Yaoundé et le repositionner dans le paysage audio-visuel camerounais avec l'aide de la CRTV.

### Bénin :

Il est à noter tout d'abord qu'en début 2024, l'ORTB est devenu la SRTB.

En ce qui concerne le CRPF de Cotonou, deux rencontres ont eu lieu avec Madame la ministre de la numérisation et de la digitalisation du Bénin, Madame Aurelie Adam SOULE dont la dernière à Bruxelles. Madame la ministre s'est rendue à la RTBF parce qu'elle souhaitait acquérir des programmes pour la SRTB. Une série de programmes lui seront proposés, notamment des programmes scientifiques, programmes qui pourraient aussi être proposés à d'autres organismes membres du CIRTEF.

D'autre part, il a aussi été question de l'avenir du CRPF Cotonou. Tel quel, l'État du Bénin ne pourra pas reprendre à sa charge le Centre mais Madame la ministre a déclaré qu'elle serait favorable à une réflexion sur un projet commun structurant et novateur pour l'activité audio-visuelle au Bénin.

Pourquoi pas, comme à Yaoundé, une cellule graphique ?

Enfin, il faut savoir que l'organe de coopération belge WALLONIE BRUXELLES INTERNATIONAL, qui a le Bénin dans ses priorités, a été sollicité récemment par le CIRTEF. Dossier en cours.

### Conclusion :

Les CRPF de Cotonou et Yaoundé rencontrent actuellement le même problème : ils ont des équipes compétentes pour des prestations d'ordre technique mais incompétentes en termes de MANAGEMENT et peu aptes à aborder les nouvelles technologies.

Pour le future, le CIRTEF mettra mieux en adéquation le cahier des charges des Centres avec les ressources humaines qui sont affectées.

Le CIRTEF ne peut pas se permettre de continuer à payer des gens à ne rien faire et qui ne conviendraient pas pour la fonction qu'on leur attribuerait dans le futur.

Il est clair que la restructuration des CRPF risque de provoquer des tensions importantes au sein du personnel actuel mais conserver la structure telle qu'on l'a connue jusqu'à présent n'est pas viable.

Une réflexion est menée en ce moment à ce propos.

### **UN POINT SUR LE FONDS « PUBLICITE » DE TV5 Monde**

Monsieur Daniel BROUWERE fait un point sur la relation antérieure et actuelle entre le CIRTEF et TV5 Monde.

Il rappelle qu'avant 2016, TV5Monde versait au CIRTEF annuellement deux subventions :

- Le FONDS PARTENAIRES qui valorisait la production télévisuelle en Afrique
- Le FONDS PUBLICITE (approximativement 265.000 euros/an) qui avait été décidé par les gouvernements des organismes membres du CIRTEF pour compenser, au travers du CIRTEF, le manque à gagner publicitaire des organismes de service public du Sud lors de l'ouverture de TV5 vers les marchés africains.

Or, en 2016, TV5Monde a décidé unilatéralement de ne plus octroyer ces FONDS au CIRTEF. Pour le FONDS PARTENAIRES, c'est une décision qui appartenait à TV5Monde uniquement. Pour le FONDS PUBLICITE, il en va tout autrement.

La disparition soudaine des 265.000 euros alloués au CIRTEF ont fortement handicapé celui-ci dans son fonctionnement et son évolution.

Selon Monsieur BROUYERE, TV5 a, en quelque sorte, berné les dirigeants africains et il souhaite attirer leur attention sur ce fait car actuellement, TV5Monde-Afrique peut établir des coproductions ou des productions comme ils veulent et avec qui ils veulent et cela ne bénéficie, plus que probablement, pas du tout à la production africaine.

Il rappelle aussi que le budget annuel de TV5Monde est à peu près de 140 millions d'euros, que 265.000 euros ne sont qu'une goutte d'eau dans la mer pour TV5 et que, même si ces 265.000 euros méritaient peut-être, à l'époque, d'être utilisés de manière plus pertinente, il n'en reste pas moins que la suppression décidée unilatéralement par TV5 de ce Fonds n'était pas une manière d'agir correcte vis-à-vis du CIRTEF et de ses organismes membres du Sud.

Il se propose donc de continuer à sensibiliser les dirigeants d'organismes ainsi que leurs gouvernements à ce problème.

Monsieur Jean-Marc BELCHI de RFI-FMM évoque le fait que c'est depuis la suppression de ce Fonds que le CIRTEF connaît une grave crise structurelle qui est, à son avis, en grande partie de la responsabilité de TV5. Cela a nui aussi, selon lui, fortement à la crédibilité du CIRTEF et a entraîné une grande démobilisation de ses membres. Il propose que le CIRTEF organise une rencontre avec la direction de TV5 à ce propos.

Monsieur Daniel BROUYERE dit que cette démarche ne pourra aboutir que si nos collègues africains sont conscients du problème et appuient le CIRTEF. Il signale aussi qu'il porte lui-même cette question sur le plan politique en Belgique puisque la Belgique est l'un des contributeurs de TV5Monde.

Monsieur Galip A. SOME, Président du CIRTEF, avance que si chacun des membres fait un effort de son côté et puisque la volonté y est, nous devrions pouvoir remédier à la situation délicate des CRPF et, en général, à celle du CIRTEF.

Monsieur Degny MAIXENT, Conseiller du Directeur général de la RTI, qui collabore avec le CIRTEF depuis plus de 25 ans, remarque que le CIRTEF est selon lui *sous perfusion* depuis quelques années mais que, malgré tous les aléas cités ci-dessus, il y a, de la part de l'administrateur du CIRTEF et des collaborateurs du siège et des Centres une réelle volonté d'aller de l'avant. Il souligne aussi le fait qu'il faut absolument trouver des solutions de rentabilité pour les CRPF et mobiliser les chefs d'État et les gouvernements du Sud à propos du CIRTEF, lesquels, à l'époque avaient créé cette institution internationale avec l'objectif de fédérer les médias francophones *publics* autour de projets communs.

Il préconise une ouverture des Centres à des collaborations avec le *privé*. Il dit aussi que tant que le CIRTEF ne propose pas des activités attractives à ses membres, les membres ne seront pas enclins à payer leurs cotisations.

Monsieur Ali OUMAROU, responsable du CRPF Niamey - Directeur Afrique au CIRTEF et par ailleurs, connaissant le CIRTEF depuis plus de 30 ans, estime nécessaire de faire une mise au point :

- Il précise tout d'abord que les cotisations sont statutaires et font partie des conditions d'adhésion au CIRTEF. Il ne faudrait pas dès lors, renverser le problème et attendre du CIRTEF des projets d'activités pour payer sa cotisation.
- Il rappelle aussi que le FONDS PUBLICITE a été mis en place par les gouvernements et qu'ils n'appartiennent pas à TV5 qui, selon lui, a spolié ces mêmes gouvernements en supprimant sans concertation, cette subvention au CIRTEF. Il avance donc que c'est aux organismes du Sud membres du CIRTEF d'approcher leurs gouvernements pour rétablir la situation. Il rappelle, en outre, que le CIRTEF est un outil UNIQUE dans l'espace francophone et que c'est un outil dont tous les membres ont été bénéficiaires jusqu'à la suppression malheureuse du FONDS PUBLICITE par TV5.

Ce problème dépasse donc largement nos organismes du Sud mais est du ressort des États.

Les CRPF, selon Ali OUMAROU, ne sont pas le problème mais font partie de la solution. Ils ont été créés pour que l'audiovisuel africain bénéficie de plus et de meilleurs programmes à diffuser sur leurs antennes. Les CRPF, après modernisation, peuvent, selon lui, continuer à jouer ce rôle.

Monsieur Daniel BROUYERE ajoute que d'une part, il remercie Ali OUMAROU pour son investissement dans la relance du CIRTEF et pour la bonne gestion du CRPF Niamey et d'autre part, il souligne que le problème du CRPF Niamey est que, même s'il est le seul Centre équipé d'un plateau multi caméras, il est aussi uniquement (comme les autres Centres) équipé en analogique et pas en numérique. Ce qui n'est pas, à son avis, propre à séduire des entreprises audiovisuelles privées pour de futures collaborations. Et que donc, le CIRTEF se trouve dans un cercle vicieux où l'argent est nécessaire pour pouvoir proposer des activités intéressantes aux membres et rénover les Centres mais que cet argent doit venir partiellement du paiement des cotisations...qui ne sont pas payées régulièrement parce que les activités proposées par le CIRTEF ne sont pas très attractives...faute d'argent.

#### RECOMMANDATIONS DE LA CONFERENCE GENERALE :

- La Conférence générale recommande qu'une mission du Président du CIRTEF à Niamey soit organisée pour rencontrer les autorités nigériennes.
- La Conférence générale recommande à l'administrateur du CIRTEF de poursuivre ses investigations pour un refinancement du CIRTEF et une relance des activités.

**Les propositions concernant les nouvelles perspectives en vue d'assurer au CIRTEF un financement suffisant pour remplir les objectifs décrits dans les Statuts ont été adoptées.**

#### 8) Acceptation de nouveaux membres et information sur les demandes non recevables et les démissions

CG/2021/08

L'Administrateur, Monsieur Daniel BROUYERE signale que la TVGE de GUINEE EQUATORIALE a fait une demande d'adhésion au CIRTEF récemment et qu'on attend de ses nouvelles.

Monsieur Jean-Marc BELCHI RFI-FMM dit que son organisme travaille régulièrement avec la TVGE qui produit essentiellement en langue espagnole plutôt qu'en français. Il signale que cet organisme a aussi

des relations avec l'ALLIANCE FRANCAISE mais qu'il n'est pas reconnu pour honorer facilement ses engagements financiers.

Donc, suggestion est faite de relancer la TVGE mais aussi, pour tous les nouveaux membres qui se présenteraient, de faire payer la cotisation AVANT que l'adhésion ne soit entérinée.

**9) Présentation et adoption de l'arrêt des comptes annuels au 31.12.2021  
Et au 31.12.2022**

**CG/2021/09**

Monsieur Daniel BROUYERE intervient pour informer tous les participants que les membres de la Conférence générale ont reçu les comptes annuels 2021 et 2022 et fait remarquer que le CIRTEF a fait un bénéfice en 2021 de 21.000 euros reportables en 2022 et a eu une perte de 4.416 euros en 2022 (perte épongée par le bénéfice à reporter de 2021).

Il signale qu'il ne faut pas s'y tromper car si le CIRTEF peut afficher un bénéfice en 2021, c'est parce que ce bénéfice est intervenu suite à d'énormes mouvements d'économie et après l'apport ponctuel de budgets de l'OIF et de l'UNESCO pour la FORMATION « ON DIRAIT LE SUD », il n'en reste pas moins que le CIRTEF est sous perfusion et que ce bilan positif en 2021 ne permet pas de présager un avenir radieux.

**Les comptes annuels au 31.12.2021 et au 31.12.2022 ont été adoptés.**

**10) Présentation et adoption de l'exécution des budgets  
Exercices 2021 et 2022**

**CG/2021/10**

Voir POINT 9.

**L'exécution des budgets Exercices 2021 et 2022 a été adoptée.**

**11) Examen et approbation des rapports du Vérificateur aux comptes  
Exercices comptables 2021 et 2022**

**CG/2021/11**

Monsieur BROUYERE répète qu'il est évidemment nécessaire de redresser la barre ou peut-être de mettre la clef sous le paillasson. Mais, même si le CIRTEF en venait à fermer, il n'est même pas certain que nous pourrions payer les indemnités de rupture aux employés africains du CIRTEF (étant entendu que le personnel du siège à Bruxelles, à une exception près, est pris en charge par la RTBF-Belgique)

Il signale aussi qu'il est très difficile d'obtenir les justificatifs des dépenses faites par les CRPF parce que les responsables des Centres ne sont pas formés à ces pratiques (mis à part le CRPF Niamey) et que cela souligne de manière d'autant plus évidente la nécessité d'un accompagnement managérial et administratif des Centres, accompagnement qui fait défaut pour le moment.

Pour le reste, les comptes sont approuvés par le Vérificateur aux comptes.

Il remarque enfin que, pour le Bureau de direction exceptionnel qui sera organisé dans le premier trimestre 2024, il faut absolument obtenir des CRPF des comptes consolidés puisque ces comptes interviendront aussi sur les décisions prises pour l'avenir des Centres.

En février 2024, les organismes membres du CIRTEF auront les comptes consolidés de 2023. On remarquera aussi que le compte en banque que le CIRTEF possédait auprès de la banque BNP-PARIBAS-FORTIS a été fermé par la BNP elle-même en raison d'une nouvelle réglementation en son sein, réglementation qui veut que tous les administrateurs d'une société fournissent copie de leur carte d'identité à la banque. Pour le CIRTEF, France TELEVISION est le seul organisme à ne pas avoir voulu fournir la copie de la carte d'identité de sa présidente. Donc, le compte BNP-PARIBAS-FORTIS a été clôturé par la Banque elle-même et le compte bancaire du CIRTEF a été éjecté.

Heureusement, le CIRTEF possédait un autre compte en banque à la CBC qui, lui, continue de fonctionner normalement et à partir duquel sont faites à présent toutes les opérations concernant le CIRTEF.

**Les rapports du vérificateur aux comptes Exercices comptables 2021 et 2022 ont été adoptés.**

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>12) Décharges des Administrateurs et du Vérificateur aux comptes</b> | <b>CG/2021/12</b> |
|---|-------------------|

Décharge (quitus) est accordée au Vérificateur aux comptes et aux administrateurs par la Conférence générale.

**La décharge accordée au Vérificateur aux comptes et aux administrateurs a été adoptée.**

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>13) Approbation des cotisations pour les années 2023 et 2024</b> | <b>CG/2021/13</b> |
|---|-------------------|

Tous les organismes qui participent à la Conférence générale sont en ordre de cotisations.

**Les cotisations sont adoptées pour les années 2023-2024.**

|   |                   |
|---|-------------------|
| <b>14) Présentation et adoption du projet de budget de 2023 et 2024</b> | <b>CG/2021/14</b> |
|---|-------------------|

Daniel BROUYERE :

Si vous voyez le budget 2023, nous avons une perte prévue de 15.829 euros. Vous pouvez voir que, par CRPF, les dotations pour 2023 sont de :

- COTONOU : 32.670,00 euros
- NIAMEY : 33.970,00 euros
- YAOUNDE : 37.470,00 euros
- BRUXELLES : 28.769,84 euros

Vous avez le détail pour chaque Centre qui se distribue en :

- Salaires et autres pour le personnel
- Frais de fonctionnement : entretien des bâtiments, conciergerie et gardiennage...

Ces frais ont encore été réduits durant l'année. Aujourd'hui, c'est difficile d'aller en-deçà.

Les frais pour Bruxelles sont les frais de communication (Proximus), les frais informatiques (logiciel comptable), les frais de mission, les frais facturés par la RTBF (téléphonie, location du matériel bureau, etc...) ainsi que les honoraires de notre comptable, Véronique GUILLAUME, qui travaille comme indépendante. Le manque en trésorerie est de 35.272,21 €.

Nous avions une petite réserve financière de 60.000 euros que nous avons maintenant entamée. Je vous avais soumis le projet d'affecter une partie de la réserve à la réhabilitation de Centre de Yaoundé. On en reparlera en février 2024.

Vous pouvez constater qu'on a grand besoin d'argent frais pour essayer de récupérer les pertes.

Vous avez eu le tableau des cotisations. Si au moins la moitié des organismes membres payaient leur cotisation, on aurait moins de soucis.

Je recherche aussi, de mon côté, des organismes qui pourraient aider à refinancer le CIRTEF : organismes de coopération, organismes internationaux...

D'autre part, il faut essayer de redorer le blason du CIRTEF et de montrer qu'il a des activités qui peuvent être utiles à ses membres.

Daniel BROUYERE réexplique ici le projet pour le CRPF YAOUNDE. Voir plus haut. Ce réinvestissement à Yaoundé permettrait, à terme, de générer des revenus via des collaborations avec le « privé ».

Le budget 2024 :

C'est juste une projection proche du budget 2023 mais qui va changer en raison des nouvelles perspectives pour le CRPF Yaoundé et de la décision prise de garder ou de fermer le CRPF Niamey.

On y voit des apports en cotisations pour 140.000 euros et des apports par les activités des Centres.

Daniel BROUYERE fait part de ses doutes quant à la concrétisation de ce budget tel qu'annoncé puisque cela voudrait dire que les Centres seraient rentables et que tous les organismes membres paieraient leurs cotisations. Ce qui ne sera certainement pas le cas.

La perte envisagée pour 2024 de 11.245,00 € qui, cumulée à la perte de 2023 commence à être conséquente : approximativement 46.000,00 €.

Je ne peux me résoudre à rester dans cette situation de *pertes chroniques*. Il faut prendre des décisions. Si même tous les organismes membres payaient leurs cotisations, il ne faudrait pas rester dans cette logique de fonctionnement où les Centres et leur personnel sont payés à ne rien faire. Ce n'est pas sain.

La question de la survie du CRPF Niamey sera posée ultérieurement mais, pour ma part, j'aimerais continuer à travailler avec Ali OUMAROU. Si c'est le cas, une charge salariale sera comptée, pour lui, dans le prochain budget 2024 amendé.

**Le projet de budget 2023 est adopté.**

**Le projet de budget 2024 doit être représenté à la prochaine Conférence générale extraordinaire durant le premier trimestre 2024.**

Voir POINT 14.

**La présentation de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2023 est adoptée.**

**16) Projet de mise à jour des statuts du CIRTEF ainsi que de ses annexes  
(Règlement d'ordre d'intérieur)**

Comme dit précédemment, L'EUROPE exige que tous les pays européens, dont la Belgique, obéissent à de nouvelles directives concernant les sociétés et autres structures.

Il a donc été obligatoire d'adapter les statuts des ASBL ou AISBL comme la nôtre aux statuts des sociétés.

Les statuts du CIRTEF ont donc été totalement retravaillés pour les faire correspondre aux dispositions administratives exigées.

**Le projet de mise à jour des statuts du CIRTEF ainsi que ses annexes est adopté.**

**17) Approbation des nouveaux statuts coordonnés et renvoi des textes  
pour adoption au niveau du moniteur Belge**

Le POINT 16 portait uniquement sur les MODIFICATIONS apportées aux statuts du CIRTEF.

Le point 17 porte sur l'ENSEMBLE DU TEXTE. C'est le même texte mais le processus de décision par rapport à ce texte est purement administratif.

**Les nouvelles coordonnées et le renvoi des textes pour adoption, au niveau du Moniteur Belge,  
des statuts du CIRTEF sont adoptés.**

**18) Désignation de M. Daniel BROUYÈRE, Administrateur, en qualité de  
Secrétaire général par intérim à titre gratuit**

Toujours dans l'optique de se mettre en ordre par rapport à la nouvelle réglementation concernant les Sociétés, Daniel BROUYERE ne peut plus être ADMINISTRATEUR mais bien faire fonction en qualité de SECRETAIRE GENERAL PAR INTERIM A TITRE GRATUIT.

Selon la nouvelle législation les membres du CIRTEF seront appelés des ADMINISTRATEURS donc, il pourrait y avoir confusion avec le titre actuel de Daniel BROUYERE.

C'est pourquoi, la décision a été prise de revenir à l'appellation précédente : SECRETAIRE GENERAL mais, par intérim et à titre gratuit en attendant l'élection d'un Secrétaire général rémunéré par le CIRTEF.

Il est décidé par la Conférence générale que les nouveaux statuts du CIRTEF prennent effet ce jour même s'ils ne sont publiés au Moniteur Belge que plus tard.

**La désignation de Mr Daniel BROUYERE, Administrateur, en qualité de Secrétaire général par intérim à titre gratuit est adoptée.**

**19) Reconduction du mandat du Vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal suivant (2023 et 2024) à titre gratuit**

**CG/2021/19**

**La reconduction du mandat du Vérificateur aux comptes, Monsieur Aimé DUFROMONT, pour l'exercice biennal suivant (2023-2024) à titre gratuit est adoptée.**

**20) Approbation des décisions de la Conférence générale**

**CG/2021/20**

Adoption du projet d'ordre du jour

- Désignation des rapporteurs : Mme Kerstin CLAEYS (CIRTEF) et M. Mohamed ABDENOUR (SNRT)
- Adoption des Actes de la XXIVème Conférence générale
- Le rapport du Président du CIRTEF sera remis ultérieurement aux membres du CIRTEF
- Adoption du rapport de l'administrateur
- Adoption des décisions du Bureau de direction :
  - \* Déposer les comptes annuels 2021 et 2022
  - \* Faire le nécessaire pour le registre UBO
  - \* Clôturer les comptes 2023 pour fin février
  - \* Explorer les voies et moyens d'un financement adéquat de l'Association
  - \* Convoquer une Conférence générale extraordinaire qui se tiendra couramment mars 2024 ayant pour objet la SITUATION DES CENTRES DU CIRTEF ET LES DECISIONS A PRENDRE
- Mission du Président à Niamey pour rencontrer les autorités
- Poursuite des investigations proposées par l'administrateur pour un refinancement du CIRTEF et une relance des activités
- Adoption de l'arrêt des comptes annuels au 31.12.2021 Et au 31.12.2022
- Adoption de l'exécution des budgets Exercices 2021 et 2022
- Adoption des rapports du vérificateur aux comptes - Exercices comptables 2021 et 2022
- Décharge accordée aux administrateurs et au vérificateur aux comptes
- Adoption du montant des cotisations pour les années 2023 et 2024
- Adoption du projet de budget 2023
- Le budget 2024 doit être représenté à la prochaine Conférence générale extraordinaire en mars 2024 modifié en fonction des projets au niveau des CRPF
- Adoption des points modifiés pour la mise à jour des statuts coordonnés du CIRTEF
- Adoption de la situation comptable arrêtée au 30 septembre 2023

- Adoption des nouveaux statuts coordonnés du CIRTEF ainsi que de ses annexes (Règlement d'ordre d'intérieur)
- Adoption du poste de M. Daniel BROUYÈRE au titre de Secrétaire général par intérim à titre gratuit
- Adoption de reconduction du mandat du Vérificateur aux comptes pour l'exercice biennal suivant (2023 et 2024) à titre gratuit

**Les décisions de la XXVème Conférence générale du CIRTEF sont approuvées et adoptées.**

## 21) Divers

CG/2021/21

Monsieur Degny MAIXENT (RTI) relève le peu de représentants d'organismes membres présents (14) à cette Conférence générale par rapport au nombre d'organismes membres du CIRTEF (une trentaine) et le déplore.

Madame Kerstin CLAEYS (CIRTEF-RTBF) rétorque que cela s'explique notamment par le fait que précédemment la Conférence générale se passait dans l'un des pays représentés au CIRTEF, ce qui facilitait les contacts professionnels et la participation de tous les organismes membres, mais que, en raison de contraintes budgétaires fortes et du COVID, les Conférences générales se passent maintenant depuis quelques années en visioconférence.

Monsieur Daniel BROUYERE (CIRTEF-RTBF) ajoute que la raison principale de la venue des représentants aux Conférences générales était "incentive" vu que l'on offrait le voyage, l'hôtel et le per diem. Un investissement financier lourd consenti par le CIRTEF et ses partenaires.

Il dit qu'on n'en est plus à des relations de *pure* coopération pour diverses raisons :

- Il constate qu'en Afrique il y a maintenant une génération de jeunes gens qui prennent leur destin en main, refusent d'être assistés et veulent avancer même s'ils ont des moyens limités.
- Et d'autre part, les pays européens ne veulent ou ne peuvent plus accorder des budgets uniquement dévolus à l'invitation de représentations de pays étrangers car c'est cher et peu efficace.

Monsieur Denny MAIXENT (RTI) interpelle ensuite les membres de la Conférence générale sur la possibilité d'un déplacement du siège du CIRTEF en Afrique, possibilité qui est évoquée à intervalles réguliers depuis des années et signale, qu'à son avis, ce serait, selon ses termes et sans vouloir entrer dans les détails un enterrement de première classe pour le CIRTEF.

Monsieur Daniel BROUYERE (CIRTEF-RTBF) lui répond que le débat reste ouvert et qu'en tout état de cause, il reste favorable au maintien de liens forts entre le Nord et le Sud, liens qui sont profitables à tous.

Il remercie ensuite vivement tous les participants à la XXVème Conférence générale pour leur contribution, leur participation et leur bonne attention et il espère pouvoir tenir un jour une prochaine Conférence générale dans l'un des pays des organismes membres du CIRTEF ayant participé à cette réunion.

---

**22) Date et lieu de la XXVIème Conférence générale****CG/2021/19**

A définir.